



Opposition à mariage, transcription de mariage en France

Par Visiteur

Le procureur de la republique de nante cest opposeé a mon mariage apres etre passéé au consulat de fes au maroc. commejavai tout programmé mon mariage;investissement voyage de noce je ne pouvai pas reculeé cetait sincère!j'aime ma femme;je ne matendait pas a me voir opposé mon mariage par le le procureur je me sui marié au maroc le 26/07/08jai assignié un avocat pour la main leveé car il souconne un mariage blanc!pas de réponse depuis debut juin 2008! aujourd'hui je suis un homme profondement brisé je sui né en france j'ai 29ans je desespère se ki devai etre pour moi un heureux evenement se transforme en calvaire!

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Je ne comprends pas bien votre question. Vous voulez transcrire votre mariage en France? DE quelle nationalité êtes vous?

Cordialement

Par Visiteur

Je suis francais né en france de nationalité francaise jeme suis présenté au consulat de fes au maroc le 4/03/08 afin d'obtenir un capacité de mariage et de preparer le mariage au maroc qui aura lieu l'été 2008 le 26/07/08, reservation de salle ,traiteur,bijoux,voyage de noce en tunisie avec mon epouse marocaine . En juin je recoi un courrier du procureur de la republique de nante par l'intermediaire d'un hussier comme koi il s'oppose a mon mariage,et il fallai que je l'assigne au tribunal de grande instance de nante il soupçonne un mariage blanc javai tout investie pour mon mariage et tout financé,il etait hors de question d'annuléé javai tout programmé et meme inviter 300 personnes a meknes au maroc le26/07/08.Des la reception du courrier en juin2008 désesperer par cet affreuse nouvelle je contacte un avocat a grenoble ou je reside pour qu'il demande une main levéé sur mon opposition en juin2008 mon mariage est dans un mois et 26jours.ce quidevai etre pour moi un heureux evenement ce transforme en un calvaire dont je ne voi pas la fin; je rentre au maroc je me marie je part en noce en tunisie et je rentre en france sans ma femme, le 20/08/08.Embauché ché VINCIPARK depuis 6 ans malgré l'aide de mon avocat depuis juin 2008... 157 jours ...pas de nouvel du procureur dela republique de nante depuis juin alors quil a 10jours pour me repondre mon avocat me dit pas de nouvel on attend .Ajour'd'hui je sui un homme brisé

Par Visiteur

Bonsoir,

Votre avocat a tout à fait raison. Il faut attendre que le TGI statue sur votre demande. Effectivement, en principe le délai est de 10 jours mais cette durée n'est pas prescrite à peine de nullité. Malheureusement vous devez attendre que le TGI rende sa décision pour faire transcrire votre mariage.

Cordialement